

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N° CL1743

présenté par

M. Naegelen, M. Pancher, M. Castellani, M. Saint-Huile, M. Serva, M. Molac, M. Lenormand,  
M. Acquaviva, M. Taupiac, M. Panifous, Mme Froger et M. Jean-Louis Bricout

à l'amendement n° CL1665 de M. Boudié

-----

### ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 3, après le mot :

« liste »,

insérer les mots :

« , établie à l'échelon départemental, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement demande une départementalisation de la liste des métiers en tension. Cette liste ne doit plus être établie de manière centralisée par un arrêté du ministre mais au niveau départemental.